

Consultation publique de la CRE relative à l'expérimentation, par les terminaux méthaniers régulés, du service de *pooling* des capacités intra-mensuelles

Réponse d'EDF

23 novembre 2015

A titre liminaire, EDF précise que cette réponse ne portera que sur la proposition de service de *pooling*, qui pose une question d'évolution d'un principe fondamental des règles d'accès aux infrastructures gazières, et que les autres questions soulevées dans le cadre de la présente consultation publique ne feront pas l'objet de commentaires de notre part. EDF estime, en effet, que le débat doit avant tout porter sur l'évolution des fondements plutôt que sur les règles de déclinaison d'un cas particulier.

D'une manière générale, EDF est favorable aux mesures permettant de renforcer l'attrait de l'ensemble du marché français du gaz. Néanmoins, EDF estime que ces mesures doivent (i) veiller à ne pas dégrader l'attractivité des autres infrastructures gazières nationales et (ii) être cohérentes avec l'ensemble des règles d'accès à ces infrastructures.

S'agissant du service de *pooling* envisagé, EDF constate, en premier lieu, le caractère novateur de cette proposition notamment au regard du principe et de la pratique d'individualisation des réservations de capacités d'accès aux infrastructures et de singularisation des tarifs usuellement appliqués dans le secteur. En effet dans son principe, le service proposé ouvre, à un expéditeur ayant réservé des capacités sur une infrastructure et qui ne l'utilise pas complètement, un droit sur une autre infrastructure. A ce titre, EDF estime que, si ce service devait être mis en œuvre, le *pooling* des capacités ne devrait pas se limiter aux seules réservations de capacités des terminaux régulés mais devrait faire l'objet d'une extension à l'ensemble des réservations de capacités des infrastructures gazières, et notamment aux capacités de transport. EDF souhaite que cette question de principe soit résolue dans sa globalité avant que les applications particulières puissent être envisagées.

Par ailleurs, EDF tient à souligner que les déchargements de GNL en France sont davantage guidés par les prix mondiaux des différentes zones de marché que par les prix des capacités des terminaux. Par conséquent, EDF s'interroge sur l'efficacité et la réelle attractivité d'un tel service. Dans ce cadre, si la question de principe mentionnée ci-dessus était résolue, EDF demande à ce qu'une évaluation du service envisagé soit en premier lieu effectuée et présentée en concertation GNL.

Enfin, EDF constate que la durée envisagée de l'expérimentation du service de *pooling* est très longue et souhaite qu'un retour d'expérience soit présenté à mi-parcours (en 2016) dans le cadre de la concertation GNL, comme évoqué précédemment. A ce titre, EDF souhaite rappeler qu'un certain nombre d'expérimentations (*transshipment*, *reloading*, réduction de moitié du terme de quantité déchargée pour les nouvelles souscriptions en service bandeau à Fos Cavaou

et Fos Tonkin, etc.) ont été lancées ces derniers mois sans toutefois faire l'objet d'un retour d'expérience en concertation GNL afin d'en juger la pertinence et, le cas échéant, leur pérennisation ou leur arrêt.

ooOoo